

N/REF : 10/03/2026 9H46 C:000003 I:80350
V/REF : AC/C41898
V/Email reçu le Mardi 10/03/2026 a 9H46

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BBN
IMMEUBLE : BOURBONNAIS -BBN
13 a 19, RUE DU BOURBONNAIS
.
35000 RENNES

Rennes, le 30 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 17 RUE DU BOURBONNAIS - VALAIS/MORICEAU 06 76 52 93 63
ETAGE 1 - PORTE 11
MOTIF : FUIITE SUR ARRIVÉE D'EAU MACHINE A LAVER
Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 25/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
REPLACEMENT ROBINET DE MACHINE A LAVER
REPLACEMENT APPLIQUE ROBINET MACHINE A LAVER
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ETANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 26/03/26 a 22H02 Mme S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

1,00	PBL183-FP.Robinetterie MaL	1	92,62	92,62
	TOTAL H.T.			92,62
	T.V.A. a 10,00%			9,26
	TOTAL T.T.C.En EURO			101,88

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.